

Nom du produit : SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT Date de création/révision : 23.07.13 Version : 1.0  
 Ref.Nr.: BDS000719\_2\_20130723 (FR) Remplace :

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele  
Belgium  
Tel.: +32(0)52/45.60.11  
Fax.: +32(0)52/45.00.34  
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT Date de création/révision : 23.07.13 Version : 1.0  
 Ref.Nr.: BDS000719\_2\_20130723 (FR) Remplace :

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008



<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>Santé:</b>	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Cancérogénicité, catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer . Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT rép., catégorie 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Autres dangers :</b>	Contient 14 % en masse de composants inflammables.

### Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

<b>Santé:</b>	R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
<b>Physique:</b>	R30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
<b>Environnement:</b>	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: dichlorométhane; chlorure de méthylène
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	 
<b>Mention d'avertissement:</b>	Attention
<b>Mention(s) de danger:</b>	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants.

**Nom du produit :** SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT **Date de création/révision :** 23.07.13 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000719\_2\_20130723 (FR) **Remplace :**

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

**Informations additionnelles sur les dangers:**

Contient 14 % en masse de composants inflammables.

**Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:**

hydrocarbures aromatiques 5 - 15 %

hydrocarbures halogénés > 30 %

### 2.3. Autres dangers

Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogène Cat.2

Dans le cas de très fortes concentrations, les vapeurs peuvent être irritantes, avec effet sur le système nerveux

Peut former des mélanges explosifs avec l'air

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	200-838-9	50-75	Xn	40	
tetrafluoroethane	811-97-2	212-377-0	10-25	-	-	B
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	5-10	F	11	B
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-94-5	918-811-1	5-10	Xn,N	51/53-65-66-67	
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	0-1	F,Xi	11-36-67	B

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
dichlorométhane: chlorure de	01-2119480404-41	75-09-2	200-	50-	Skin Irrit. 2. Eve Irrit.	H315.H319.H351.H335.H336.H373	



**Nom du produit :** SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT  
**Ref.Nr.:** BDS000719\_2\_20130723 (FR)

**Date de création/révision :** 23.07.13 Version : 1.0

**Remplace :**

méthylène			838-9	75	2, Carc. 2, STOT SE 3, STOT RE 2		
éthanol; alcool éthylique		64-17-5	200-578-6	5-10	Flam. Liq. 2	H225	B
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	01-2119463583-34	64742-94-5	918-811-1	5-10	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H336,H304,H411	
CO2		124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	0-1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler) En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	Irritant pour les voies respiratoires Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques. Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, difficultés respiratoires graves, maux de tête.
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes : abdominal pain, dizziness, diarrhea, cough, headache
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite Symptômes: rougeur, douleur.



**Nom du produit :** SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT **Date de création/révision :** 23.07.13 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000719\_2\_20130723 (FR) **Remplace :**

**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux  
Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations générales :** En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin  
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2  
En cas d'expositions répétées, des examens médicaux réguliers sont conseillés

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2,HCl  
composants chlorés

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées  
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone.  
Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.  
Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Laver le site de déversement avec de l'eau et un détergent



Nom du produit : SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT Date de création/révision : 23.07.13 Version : 1.0  
 Ref.Nr.: BDS000719\_2\_20130723 (FR) Remplace :

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
 L'équipement devra être mis à la terre  
 Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.  
 Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm



**Nom du produit :** SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT **Date de création/révision :** 23.07.13 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000719\_2\_20130723 (FR) **Remplace :**

propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	500 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
<b>Protection individuelle :</b>	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Assurer une ventilation adéquate
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)
<b>la peau et les mains :</b>	Porter des gants (alcool de polyvinyle)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide sous pression.
<b>couleur :</b>	Incolore.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	Aucun(e)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	1.18 (@ 20°C).



Nom du produit : SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT Date de création/révision : 23.07.13 Version : 1.0  
Ref.Nr.: BDS000719\_2\_20130723 (FR) Remplace :

Hydrosolubilité : Insoluble dans l'eau  
Auto-inflammabilité : > 200 °C  
Viscosité : 80 mPa.s (@ 20°C).

## 9.2. Autres informations

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

## 10.2. Stabilité chimique

Stable

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

## 10.4. Conditions à éviter

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Eviter surchauffage

## 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2,HCl  
traces de chlore et phosgène

# SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effet cancérigène suspecté-preuves insuffisantes

**Inhalation :** Irritant pour les voies respiratoires  
Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques.  
**Ingestion :** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie  
**Contact avec la peau :** Irritant pour la peau  
Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite  
**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux



Nom du produit : SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT  
 Ref.Nr.: BDS000719\_2\_20130723 (FR)

Date de création/révision : 23.07.13 Version : 1.0  
 Remplace :

## Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-94-5	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 fish	> 100 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l
		EC50 daphnia	> 1000 mg/l
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	IC50 algae	> 662 mg/l
		LC50 fish	193 mg/l
		EC50 daphnia	480 mg/l
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-94-5	IC50 algae	> 10 mg/l
		LC50 fish	2-5 mg/l
		EC50 daphnia	3-10 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

pas de bioaccumulation prévu



Nom du produit : SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT  
Ref.Nr.: BDS000719\_2\_20130723 (FR)

Date de création/révision : 23.07.13 Version : 1.0  
Remplace :

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Emballage contaminé :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification:5F

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
IMDG - Marine polluant: No  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non



Nom du produit : SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT Date de création/révision : 23.07.13 Version : 1.0  
 Ref.Nr.: BDS000719\_2\_20130723 (FR) Remplace :

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)  
 IMDG - Ems: F-D, S-U  
 IATA/ICAO - PAX: 203  
 IATA/ICAO - CAO: 203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
 Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.  
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
 Directive 99/45/CE  
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°12: Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après , TABL27, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	602: Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques, 603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.  
 R36: Irritant pour les yeux.  
 R40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
 R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.



---

<b>Nom du produit :</b>	SANSIL DÉCAPANT MOUSSANT	<b>Date de création/révision :</b> 23.07.13 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000719_2_20130723 (FR)	<b>Remplace :</b>

---

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer .

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.